

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
10 — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans la France :

On annonce que le gouvernement français redouble d'efforts auprès de la cour de Rome pour obtenir de la sagesse du souverain pontife certaines promesses dont la réalisation, plus ou moins prochaine, pourrait rendre plus facile et plus efficace la protection dont il couvre le saint-siège. Les points sur lesquels porteraient les ouvertures déjà faites seraient relatifs à des réformes municipales et à l'adoption d'une union douanière de l'Etat pontifical avec le royaume d'Italie.

Le règlement de la question concernant la dette pontificale peut être considéré comme un heureux symptôme pour l'adoption de la politique de conciliation que le gouvernement français s'efforce de faire triompher tant à Rome qu'à Florence.

Une grande incertitude continue à régner sur ce qui se rattache aux dernières résolutions de l'empereur Maximilien.

Jusqu'à ce jour, tout semblait indiquer qu'il avait quitté le Mexique, et nous avons publié des dépêches annonçant qu'il était attendu à Miramar dans les premiers jours de décembre. S'il faut en croire un télégramme que nous recevons de New-York, l'empereur, arrivé à Vera-Cruz, aurait modifié ses projets, et, pour des causes que nous ne connaissons pas encore, aurait repris la route de Mexico.

Voici ce télégramme :

« New-York, 17 novembre. — Des nouvel-

les de la Vera-Cruz, 1^{er} novembre, annoncent que l'empereur Maximilien est parti pour retourner à Mexico. »

D'autre part, au dernier moment, nous recevons la dépêche suivante :

« New-York, 23 novembre. — Le bruit court que l'empereur Maximilien s'est embarqué à la Vera-Cruz pour se rendre à la Havane. »

« Les troupes fédérales ont occupé Matamoros. »

Sur cette résolution importante, comme sur celles qui l'auraient précédée, nous en sommes réduits aux conjectures, attendant comme tout le monde que des informations officielles viennent dissiper l'obscurité qui règne sur la situation.

Néanmoins, les journaux américains et l'*Ere nouvelle*, de Mexico, nous apportent quelques premiers éclaircissements sur les circonstances qui ont entouré le départ de Maximilien de sa capitale.

Nous lisons dans l'*Ere nouvelle* :

Aux complications croissantes de la situation matérielle, sont venus se joindre, dans cette quinzaine, des incidents politiques qui ont porté au comble les incertitudes et l'anxiété du public.

Depuis le moment où l'on avait appris la venue de M. le général Castelnau, un peu de calme était rentré dans les esprits. On attendait l'arrivée de l'envoyé de l'Empereur Napoléon comme le signal d'une solution, et l'on s'encourageait mutuellement dans l'espoir que cette solution serait favorable.

Au milieu de cette suspension partielle des

alarmes qui nous assiègent depuis six mois, arrive, le 8 octobre, la foudroyante nouvelle de la maladie de l'impératrice. Nous ignorons encore ce qu'il en est au juste de cette maladie, mais la dépêche télégraphique qui l'annonce semble laisser peu d'espoir. Ce coup inattendu a frappé l'empereur d'une façon d'autant plus terrible, que sa propre santé se trouve gravement ébranlée depuis quelque temps par quelques violents accès de fièvre intermittente.

L'émotion générale a été grande. A la sympathie naturelle qu'éveille chez tous le malheur de la jeune souveraine, s'est joint, dès le premier moment, le pressentiment qu'il pouvait y avoir là le point de départ de quelque brusque résolution de la part de l'empereur.

Le 20 au matin, on apprit que l'empereur se préparait à quitter la capitale. Dans l'après-midi, le *Journal officiel* confirmait la nouvelle.

Le départ annoncé eut lieu la nuit même. Dans la disposition où se trouvaient les esprits, il était difficile que l'on ne cherchât pas des interprétations allant fort loin. C'est ce qui arriva. On conservait cependant l'espoir que l'empereur aurait une entrevue avec M. le général Castelnau, qu'il allait rencontrer en route. Mais à l'arrivée de ce dernier dans la capitale, le 22 à midi, on apprit qu'aucune conférence n'avait eu lieu. Les deux voyageurs s'étaient bien croisés à Ayotla; mais l'empereur, accablé de douleur et très-souffrant, avait fait exprimer le désir de remettre à plus tard toute conversation d'affaires.

Dès ce moment, la conviction se répandit

que l'empereur partait sans esprit de retour. On racontait qu'il avait refusé de recevoir qui que ce fût, avant de quitter le château de Chapultepec et que le ministère avait donné sa démission, ne voulant pas assumer la responsabilité de la situation.

Ce fut bien pis encore, lorsque le lendemain parut dans l'*Estafette* l'article suivant :

« On nous assure qu'avant de quitter la capitale, l'empereur a chargé le maréchal Bazaine de la haute direction des affaires publiques, administratives, civiles, politiques et militaires. La plupart des membres du cabinet, qui avaient offert leur démission samedi soir, auraient, dit-on, consenti à garder leurs portefeuilles sous la présidence du maréchal, qui se trouverait ainsi chargé de la lieutenance générale de l'empire. Nous avons lieu de croire ces bruits très-fondés, quoiqu'il n'ait encore paru à ce sujet aucun acte officiel. »

« Certes, une plus lourde tâche, une plus grave responsabilité est rarement échue à un homme d'Etat. L'empire est en feu, le trésor public épuisé, la confiance dans l'avenir profondément ébranlée, l'armée nationale insuffisante, l'opinion publique à peu près découragée. Qu'on ajoute à ces difficultés mexicaines les intérêts et la vie des résidents français à sauvegarder, l'influence future de notre pays à maintenir sur ce continent, nos alliés à protéger, et, au milieu de tant de complications fâcheuses, l'évacuation à préparer, voilà l'œuvre à mener à bonne fin. Rude besogne dont l'accomplissement serait fort compromis si elle était confiée à d'autres mains. »

» Dans cette circonstance suprême, la

FEUILLETON.

5

LA MÈRE JEANNE.

(Suite.)

En cela, comme en beaucoup d'autres choses, la mère Jeanne raisonnait mal. M. Durantais était un ancien marchand retiré depuis peu des affaires avec un avoir déjà fort rondlet... Dédaigneux d'un honnête commerce qui ne l'enrichissait pas assez vite au gré de son ambition, il s'était jeté dans toutes sortes de spéculations hasardeuses, jouait notamment à la Bourse avec un grand bonheur. Ce n'était pas un hasard celui-là, c'était un parvenu. Il n'hésita pas à louer le château; bien plus, il fut enchanté d'y pouvoir faire à grand fracas le bourgeois gentilhomme.

— C'est une façon de prouver que je suis riche, très-riche, pensa-t-il en se boursoffant avec orgueil. Cet orgueil, tout naturellement, la mère Jeanne le partageait. « Tant mieux, se disait elle, que M. Durantais gagne des millions... tant mieux pour mon fils ! »

Le grand jour arriva.

Dès l'aube naissante, déjà la mère Jeanne attendait au bout de l'avenue. Une voiture apparut enfin, un vrai carrosse, quatre chevaux, deux postillons, une fanfare de grelots et de claquements de fouets à faire croire à tout le hameau qu'il lui arrivait pour le moins un prince. Jugez si la mère Jeanne était éblouie et glorieuse. La chaise de poste s'arrêta... la portière s'ouvrit... M. et Mme Durantais descendirent d'abord... derrière eux apparut Arthur.

La mère Jeanne faillit tomber à la renverse.

Il était vêtu de velours amarante; il avait des pantalons bordés de guipures; il était fièrement coiffé d'une superbe toque à plumes blanches, et des escarpins vernis, à grosses bouffettes dorées, s'il vous plaît!

A cette vue, la mère Jeanne se sentit largement payée de tous ses remords, de tout son sacrifice. Elle s'élança donc vers son resplendissant nourrisson, et, au risque de lui manquer de respect, elle l'enleva éperdument dans ses bras.

Mais en le reposant à terre après l'avoir embrassé, mais en l'admirant de plus près elle se recula tout-à-coup épouvantée.

Sous ce velours, ce satin, ces dentelles, ces plumets, sous cet attirail de prince charmant, il y avait

un pauvre petit être malingre, souffreteux et tellement pâlot qu'il en paraissait presque jaune.

Au même instant, Bernard accourait pour renouer connaissance avec son frère de lait.

Les deux nourrissons de la mère Jeanne se trouvant à côté l'un de l'autre, le contraste devint plus frappant, plus terrifiant encore.

Bien que Bernard eût revêtu ses habits du dimanche pour la circonstance, il avait trouvé moyen d'échapper à la mère Jeanne, durant la longue attente du cortège et de s'aller ébattre avec ses camarades ordinaires. Il arrivait donc barbouillé, essoufflé, ébouriffé, en vrai petit rustaud qu'il était. Mais quel coloris! quelle santé! quelle vigueur même chez cet enfant de la nature! Il faillit étouffer son frère de lait dans une première étreinte irrévérencieuse, et le splendide costume de velours tout neuf fut souillé de haut en bas. Le bel Arthur eut peur, en outre, il se prit à pleurer, ce qui le rendait encore moins agréable à voir. A côté de lui, l'alerte et vermeil Bernard riait aux éclats. Il était réellement magnifique cet enfant-là!

Est ce que je me serais trompée?... se dit à part elle la mère Jeanne.

III.

Après quelques jours d'une observation patiente et muette, la mère Jeanne fut forcée de concevoir vis-à-vis d'elle-même que, jusqu'alors du moins, la meilleure part avait été celle du petit paysan, celle de Bernard. Bien décidément, l'enfance valait mieux à la campagne qu'à Paris; l'air des champs était préférable à celui des salons; le petit millionnaire élevé dans du coton devait porter envie au pauvre gamin vivant au grand soleil. C'était pour la mère Jeanne une première illusion qui tombait, un préjugé de moins; mais il lui en restait tant d'autres!

— L'opulence ne donne ni la force ni la santé, quant aux enfants du moins... se dit-elle. Mais plus tard, ce sera bien différent. La fortune seule fait le succès et le bonheur. Il est à regretter que ça ne commence pas plus tôt. Bah! tant mieux pour l'enfant qui s'est si bien développé auprès de moi! Jusqu'à présent je ne lui ai pas fait de mal... au contraire!

De cette première leçon, il ne resta donc à la mère Jeanne qu'une diminution de remords à l'endroit de Bernard. Quant à Arthur, la fâcheuse impression

France attend de nous tous concorde, abnégation et aide réciproque. »

Pendant quelques heures, l'abdication de l'empereur ne fut plus considérée comme une simple supposition, elle passa à l'état de certitude. C'est à peine si cette croyance parvint à être ébranlée par l'apparition de la note suivante au journal officiel du soir :

« Ministère de l'intérieur.

» Mexico, 23 octobre 1866.

» Monsieur le rédacteur de l'Estafette :

» Par ordre de S. Exc. M. le ministre de l'intérieur, je viens vous dire que votre article d'aujourd'hui contient des assertions absolument fausses, relativement aux nouvelles qui vous ont été données, d'après lesquelles S. Exc. M. le maréchal Bazaine serait resté chargé par S. M. l'empereur de la haute direction des affaires publiques, administratives et politiques, les ministres de Sa Majesté demeurant sous la présidence du maréchal et S. Exc. se trouvant chargée de la lieutenance générale de l'empire. Loin de là, S. Exc. le maréchal, dans l'exercice des attributions qui lui appartiennent uniquement, en raison de son haut rang militaire, et sur la recommandation spéciale de S. M. l'empereur, à son départ de cette capitale pour Orizaba, de conserver l'ordre public, a offert au ministère d'appuyer ses mesures, en tout ce qui sera en son pouvoir, pour que la marche administrative suive son cours, comme cela a eu lieu pendant les divers voyages de Sa Majesté.

» Comme les fausses assertions susdites sont très-alarmanes, ainsi que tout l'article qui les renferme, le gouvernement de Sa Majesté ordonne qu'un avertissement soit adressé au journal que vous rédigez, conformément à la loi et pour les effets qu'elle indique.

» Le sous secrétaire de l'intérieur,
» ANTONIO M. VIZCAINO. »

Quelques explications ajoutées par l'Estafette elle-même à cette note, pour établir qu'elle avait voulu parler d'un simple interim confié au maréchal Bazaine, n'ont pas davantage suffi à faire disparaître, parmi la masse, les doutes sur le retour de l'empereur.

On discute l'avenir comme si l'abdication était déjà un fait accompli et les solutions les plus étranges se croisent dans les conversations.

On comprend à quel degré ces nouvelles agitations ont dû porter l'angoisse déjà si grande de la population et le désarroi des affaires. Ont-elles un fondement réel ?

Nous avons lieu de croire que non, et que l'absence de l'empereur n'a ni la portée, ni la signification qu'on lui prête. Mais il y a dans l'esprit populaire, des mouvements irrésistibles contre lesquels la discussion est impuissante.

Les dernières nouvelles laissent Sa Majesté

à Orizaba, toujours très-souffrante. Des personnes en position d'être bien informées assurent qu'elle rentrera dans la capitale vers la mi-novembre.

D'autre part, nous trouvons dans le *Courrier des Etats-Unis* les informations suivantes :

Par l'arrivée du *Morro Castle*, nous avons des nouvelles directes de Mexico en date du 29 octobre. On nous écrit de cette ville :

« L'empereur s'embarque-t-il, ou revient-il à Mexico ? Nous sommes suspendus à cette question sans que personne puisse la résoudre.

« Je vous laisse à penser quelle est la situation d'esprit de cette capitale ? Le général Castelnau, le maréchal et M. Danp cherchent une solution impossible à trouver. Qui nous l'apportera ? »

Le même journal reproduit, sous toutes réserves, la dépêche suivante de la Nouvelle-Orléans qui, si elle est exacte, caractérise l'attitude des Etats-Unis :

« Nouvelle-Orléans, 15 novembre.

» Il se confirme dans les cercles militaires de cette ville que le général Sherman précède au Mexique un corps d'occupation que l'on s'occupe activement de former en ce moment. La récente concentration de troupes qui a été ordonnée dans les districts texiens qui avoisinent le Rio-Grande, jointe à l'arrivée d'une quantité considérable d'équipements militaires et à l'envoi de plusieurs batteries d'artillerie dans ces parages, sont des indices plus que suffisants d'une expédition prochaine.

» D'après certains autres mouvements mystérieux qui s'opèrent depuis quelques jours dans notre ville, il est évident qu'on prépare, sur une grande échelle, les voies à une intervention active au Mexique. »

Le *Courrier des Etats-Unis* ajoute :

« Le général Sherman doit s'arrêter, dit-on, à la Havane, où Sheridan irait se consulter avec lui, tandis que le ministre Campbell se rendrait directement à Vera-Cruz sur le *Susquehanna*. On ajoute que le ministre de France a reçu, par le câble, des instructions qu'il aurait immédiatement transmises à Mexico par voie de la Nouvelle-Orléans. Nous donnons ces informations sous toutes réserves. »

Si Londres est inquiet en songeant à la manifestation du 3 décembre, les organisateurs de ce colossal meeting ne sont pas non plus exempts d'appréhensions sur les résultats d'un pareil rassemblement de peuple.

Une députation s'est rendue auprès de sir Walpole, secrétaire du département de l'intérieur, pour lui demander l'autorisation d'avoir 1,000 constables spéciaux assermentés, à l'effet de maintenir l'ordre sur la route que doit parcourir le cortège et dans le meeting.

qu'il avait produite à son arrivée s'effaça promptement, sa pâleur devint de la distinction, sa débilité de l'élégance. Et puis tant de luxe l'entourait, le parait ! De nouveau, Jeanne fut complètement éblouie ; au bout d'un mois à peine, elle en était revenue à considérer le destin de l'enfant riche, relativement à celui de l'enfant pauvre, comme aussi supérieur en réalité que jusqu'alors il l'avait été dans ses rêves.

La campagne d'ailleurs commençait à exercer son influence sur le petit Parisien. Il avait repris quelque en-bonpoint, quelques couleurs. Chaque jour Jeanne le trouvait plus regaillardé que la veille. Elle ne s'occupait plus que de lui seul maintenant ; sans cesse elle le suivait des yeux et du cœur, elle l'admirait, elle l'idolâtrait en silence, et le séjour au château, tout en rendant à l'enfant la santé, rendait le bonheur à la pauvre mère.

Malheureusement, la belle saison s'écoula promptement. A peine les feuilles commencèrent-elles à jaunir que Mme Durantaïs parla de retourner à Paris. Plus vaniteuse peut-être encore que son mari, impatiente de jouir de son opulence un peu tardive, elle avait hâte de rouvrir ses salons.

De nouveau Jeanne mit tout en œuvre pour être

reunie à son cher nourrisson, mais elle échoua comme par le passé. La maison Durantaïs était complète. Il fallait, pour le jeune Arthur, une bonne qui fût presque une dame. La mère Jeanne, d'ailleurs, ne pouvait venir sans Bernard, et Bernard était un jeune sauvage d'une rudesse incorrigible. Dans les quelques discussions qu'il avait pu avoir avec son frère de lait, dans leurs jeux, dans les caresses même par lesquelles il voulait lui témoigner son amitié naissante, Bernard constatait effectivement beaucoup trop sa supériorité sur le fragile Arthur.

Il fallut donc rester au village, mais avec une consolation, du moins, avec une espérance. A la suite d'un gros coup de bourse, M. Durantaïs venait d'acheter le château : chaque été, maintenant, il y reviendrait avec toute sa famille.

Jeanne se résigna donc et attendit.

Quant au jeune Bernard, il reprit, comme si de rien n'était, ses franches allures buissonnières.

Chaque soir, en le regardant, Jeanne pensait à l'autre. Le prestige du luxe s'était évanoui avec la distance, et la superbe mine de Bernard était toujours là. Jeanne revoyait Arthur tel maintenant qu'au jour de l'arrivée, et ce fut une anxieuse tris-

Sir Walpole, bien que différant d'avis avec les interlocuteurs sur la convenance qu'il y a de rassembler tant de monde, a déclaré que tous les soins possibles seraient pris pour éviter les encombrements.

La résistance contre les prétentions de la Prusse s'accroît dans le royaume de Hanovre. Il circule, dit la *Gazette du Nord*, une feuille volante intitulée : Aux officiers hanovriens. On ne connaît pas la source dont elle émane. Quelques uns l'attribuent au roi. Cette feuille anonyme invite les officiers à rester fidèles au drapeau, fussent-ils sub r quelques années de misère, afin de ne pas se trouver dans une position terrible, dans un an ou deux, quand leurs frères arriveront sous la bannière royale pour délivrer le pays.

Le duc d'Augustenbourg prendrait mieux son parti et se consolera plus aisément de la ruine de ses espérances. Il a vendu son château de la Lusace, et va s'installer près du lac de Genève. La *Gazette de la Bourse*, qui rapporte le fait, nous apprend que le prince est actuellement à Cobourg et aurait prié le duc de le rapprocher du roi de Prusse. Moyennant un apanage, le prince renoncerait à ses prétentions sur les duchés. Le prince royal de Prusse serait d'avis d'accorder 100,000 thalers de rente annuelle.

Un télégramme d'Innsbruck, en date du 26 novembre, annonce qu'en considération des agitations perfides d'un certain parti dans le but de détacher le Tyrol méridional de l'Autriche et le reste du Tyrol, la proposition d'urgence faite par le député baron de Giovanelli, relativement à la formation d'un comité appelé à discuter les moyens les plus propres au maintien de l'unité du pays, a été adoptée.

S'il faut en croire la *Gazette de Turin*, le gouvernement a l'intention de procéder avec la plus grande énergie, dans tout l'Etat, à l'exécution de la loi de suppression des corporations religieuses. Le ministère des finances va publier, à ce sujet, des dispositions précises et urgentes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Nous croyons savoir que la commission réunie mercredi, à Compiègne, pour traiter de la réorganisation des forces nationales, n'a pas terminé ses travaux. Diverses modifications, nouvellement introduites, ont nécessité de nouvelles études, quoique les principes généraux ne soient plus mis en question.

— La *Liberté* a reproduit, dans son numéro du 27, un article de la *Vigie de Cherbourg* qui a motivé la rectification suivante, adressée à cette feuille :

tes-e que, durant tout ce long hiver, elle se répéta :

— Il est bien habillé, c'est vrai... mais il est bien maigrelet, mon bon Dieu!... mais il était bien pâle!

Hélas! ce fut bien pis encore au retour du printemps.

Le grand air fit de nouveau merveille, plus encore la libre vie, peut être bien aussi l'ordinaire de la mère Jeanne, que le brillant Arthur ne dédaignait pas de venir parfois manger en cachette à la mesure qui l'avait vu naître.

Quelques années se passèrent ainsi.

Arthur et Bernard continuèrent à grandir chacun dans le même sens.

La position de la mère Jeanne s'améliora durant ce temps. Il est indispensable de ne pas en omettre ici les raisons. En premier lieu, la famille Durantaïs, dont la richesse continuait à croître, donnait maintes gratifications à la nourrice de M. Arthur.

D'autre part, on ne l'a sans doute pas oublié, la mère Jeanne avait deux fils déjà grands, l'un soldat, l'autre apprenti.

L'autre, que la mort de son père semblait devoir libérer du service militaire et ramener en toute hâte

La *Vigie de Cherbourg*, du dimanche 25 novembre, en parlant du rapatriement de nos troupes du Mexique, suppose que l'administration supérieure de la marine aurait l'intention de faire embarquer à bord des six transports réunis à Cherbourg 9,000 passagers, et se plaint d'un système d'économie qui, pour dédommager les troupes de leurs fatigues, les entasserait à bord, comme s'il s'agissait d'une traversée de quelques jours seulement.

Les informations de la *Vigie de Cherbourg* sont inexactes. Sans doute la marine fait des efforts pour que le service qui lui incombe n'entraîne que les dépenses indispensables, mais elle n'a jamais songé à mettre, pour le retour du Mexique, sur les transports dont s'agit, le nombre exagéré d'hommes indiqués par la *Vigie*. Dans toutes les circonstances, la marine a cherché, autant qu'il dépend d'elle, à assurer aux troupes passagères le bien-être désirable, et elle n'y manquera pas lorsqu'il s'agira de ramener nos soldats du Mexique.

(Communiqué.)

— M. le ministre de l'intérieur a adressé la circulaire suivante à MM. les préfets :

Monsieur le préfet, à la suite de la convention internationale conclue à Genève, le 2 août 1864, en faveur des militaires blessés dans les champs de bataille, des associations ont été formées dans plusieurs Etats de l'Europe, pour propager les principes d'humanité et de mutuelle assistance contenus dans cette convention et encourager le progrès de toute œuvre qui se rattache au service des hôpitaux et des ambulances militaires.

Le comité français prépare en ce moment une exposition à laquelle ont adhéré déjà plusieurs sociétés étrangères, et après avoir obtenu de la commission de l'Exposition universelle de 1867 la concession d'un emplacement réservé, il fait appel aux souscriptions publiques pour constituer son organisation financière.

Leurs Excellences les ministres de la guerre et de la marine ont accepté la présidence honoraire de la Société, et Leurs Majestés Impériales ont daigné s'inscrire, avec le Prince Impérial, en tête des listes de patronage.

C'est vous dire, monsieur le préfet, que le gouvernement suit avec l'intérêt le plus vif le développement de cette œuvre de charité internationale, qui répond si bien au sentiment de la France.

Je signale donc à votre bienveillante attention la communication que vous a directement adressée le comité central, et je vous prie de prêter à la Société des blessés militaires l'appui sympathique de votre administration.

Le ministre de l'intérieur,
LA VALETTE.

— On raconte l'anecdote suivante de Derby. Un marchand de vins le pressa de goûter d'un vin qui, affirmait-il, présen-

au village, avait un beau jour écrit à la mère Jeanne une lettre qui l'avait fort surprise, et pour plusieurs raisons.

D'abord comment se faisait-il que François maintenant écrivait ?

Dans le premier paragraphe de sa lettre, François l'expliquait lui-même à peu près en ces termes.

« Vous allez être bien étonnée, bonne mère, je sache présentement manier la plume. Faut vous dire qu'il y a dans chaque régiment une école où l'on peut tout apprendre sans qu'il en coûte. De plus, ça désennuie, et je m'ennuyais beaucoup vous ne l'ignorez pas, dans les commencements, voilà donc devenu l'un des plus exacts à l'école régimentaire ; j'en suis aujourd'hui le sous-maître. C'est assez vous dire qu'il n'y a plus à m'en retenir sur la lecture, l'écriture et les quatre opérations sans compter beaucoup d'autres choses, toutes lesquelles je continue à m'instruire avec une application qui tient de l'acharnement... comme dit le colonel, qui s'intéresse beaucoup à moi depuis que je travaille à devenir savant. Mais revenons au sujet de ma lettre.

» Lorsque je suis parti du village, je n'aimais

la goutte. Le premier ministre lui répondit : « J'ai goûté votre vin et je préfère la goutte. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Encore un enfant victime du feu. Jend¹ dernier, une nourrice de la campagne laissait son jeune nourrisson au berceau à la garde de son enfant âgée de 4 à 5 ans. Pendant son absence, que s'est-il passé ? on l'ignore ; mais la femme en rentrant trouva le berceau entièrement consumé, le petit enfant mort, le corps tout carbonisé ; sa propre enfant suffoquée par la fumée, l'odeur nauséabonde et la frayeur, était étendue sur le pavé presque sans connaissance. On espère cependant que cette petite fille ne mourra pas.

Le petit nourrisson appartient à une famille de notre ville bien cruellement éprouvée par ce malheureux événement.

L'Union de l'Ouest, dans son numéro d'hier, contient une nouvelle lettre à l'occasion de la mutilation que l'on a fait subir à la belle charpe de la salle St Jean, à Angers. L'auteur de cette lettre rectifie quelques points, et complète quelques autres des premières révélations. Nous la publierons dans notre prochain numéro.

Assises de Maine-et-Loire.

Présidence de M. Grosbois, conseiller.

AFFAIRE SIGOGNE, JEAN.

Tentative de meurtre.

Ministère public : M. Merveilleux-Duvigneau, avocat général.

Défenseur : M^e Falignan.

Cette affaire était une des plus graves de la session.

La peine encourue pouvait être la peine de mort, eu égard à la circonstance aggravante résultant de la connexité entre le délit de chasse, en temps prohibé, et la tentative de meurtre.

Voici les principales charges relevées par l'acte d'accusation :

Le 15 août 1866, le sieur Peguin, garde particulier, parcourait des bois confiés à sa surveillance et situés dans la commune du Vaudelnay-Rillé, lorsqu'il entendit un coup de fusil tiré dans la direction d'une allée dite Vallée des Garennes. Prévoyant que le braconnier viendrait passer à un carrefour appelé le Taconet, il se cacha derrière une touffe de bois et attendit ; quelques minutes après, il vit venir à lui un individu qu'il ne connaissait pas, tenant dans ses mains un fusil chargé et amorcé, dans l'attitude d'un chasseur qui cherche le gibier et s'appête à le tirer. Lorsque cet homme ne fut plus qu'à quatre mètres de lui environ, Peguin lui cria : Halte-là ! et en même temps sauta dans le chemin à sa rencontre.

L'inconnu recula de deux pas, et dirigeant le canon de son fusil sur le garde, fit feu presque à bout portant. Peguin fut blessé au bras gauche ; il eut pourtant la force d'épauler et de tirer sur le braconnier, qui avait pris la fuite et était alors éloigné de lui de six mètres environ. La douleur qu'il ressentait au bras gauche ne lui permettait pas de tirer le second coup avec les deux mains, et il déchargea son arme de la main droite ; seulement l'inconnu, quoique blessé, disparaît dans le bois.

Peguin banda sa blessure avec son mouchoir, et, après avoir vainement appelé à son secours, se rendit à l'hospice de Montreuil-Bellay, où il arriva brisé par la douleur et épuisé par le sang qu'il avait répandu en abondance. Il portait à la partie inférieure postérieure et externe de l'avant-bras gauche, à deux centimètres au-dessous de l'articulation du poignet, une blessure dont l'ouverture n'avait pas moins de trois centimètres de diamètre verticalement et quatre centimètres transversalement.

Les bords de cette plaie étaient déchiquetés et noircis par la poudre ; la charge entière du fusil était restée dans les chairs, où avaient également pénétré quelques lambeaux de la blouse de Peguin et même des bourres.

Le coup avait dû être tiré presque à bout portant, et la direction suivie par les projectiles indiquait que Peguin avait été atteint alors qu'il avait le bras gauche levé et demi-tendu, dans l'attitude d'un soldat qui croise la baïonnette, ou mieux, qui s'appête à tirer son arme. Le bras avait préservé la poitrine, l'un des os avait été fracturé et la blessure, très-grave, donnait aux médecins les plus vives inquiétudes ; des accidents, dont le moindre était l'amputation, étaient possibles, et la vie même du blessé semblait compromise.

Peguin raconta l'attaque dont il avait failli être la victime et à laquelle il avait essayé de résister, tirant lui-même sur le braconnier qui l'avait blessé ; mais il ne put désigner celui-ci.

La gendarmerie commença ses recherches et apprit bientôt que l'homme qui avait failli tuer le garde Peguin, était un nommé Sigogne, cantonnier au Vaudelnay. Atteint au bras droit par le premier coup de feu tiré par Peguin, Sigogne s'était rendu chez lui, et, dans la soirée, avait fait appeler le maire de sa commune. Lorsque ce magistrat s'était présenté chez lui, il lui avait fait, avec une grande exaltation, le récit de ce qui lui était arrivé : brusquement surpris par l'apparition du garde au carrefour du Taconet, il lui avait, dit-il, tiré un coup de fusil dans l'estomac ; Peguin avait riposté et l'avait atteint au bras. Le maire, sur ces indications, se rendit dans le bois, où il trouva la gendarmerie qu'il conduisit chez Sigogne. Interrogé par le brigadier, il prétendit que Peguin avait tiré le premier sur lui, bien qu'il eût déclaré le contraire au

maire quelques instants auparavant. Conduit à l'hospice de Montreuil, sa blessure y fut examinée par les médecins qui avaient soigné celle de Peguin. Persistant dans la déclaration qu'il avait faite à la gendarmerie, il a depuis soutenu n'avoir tiré sur le garde qu'après avoir été atteint par lui. Les constatations médicales s'accordent mal avec ce système de défense, tandis qu'elles confirment sur tous les points le récit fait par Peguin.

Les hommes de l'art déclarent qu'il a dû être atteint par un coup de feu tiré presque à bout portant, comme il le raconte ; ils pensent qu'immédiatement après la blessure reçue, alors qu'il n'éprouvait encore qu'une sorte de stupeur, il a pu soutenir son arme de la main gauche et ajuster. Sigogne, au contraire, a été atteint alors qu'il était séparé de son adversaire par plusieurs mètres ; l'écartement du plomb, sur une surface de quatorze centimètres de diamètre, et l'absence de toute trace de poudre sur les bords de la plaie, ne laissent aucun doute à cet égard. La distance qui séparait ces deux hommes était donc moins grande lorsque Sigogne a tiré sur Peguin que lorsque ce dernier a tiré sur lui ; aussi, pour échapper à cette conséquence qui détruit son système de défense, Sigogne a-t-il imaginé de dire que Peguin l'avait poursuivi après avoir tiré sur lui, avait pu se trouver plus rapproché au moment où il l'avait lui-même atteint. L'endroit de l'allée des Garennes où le garde a perdu du sang et le rayon dans lequel ont été trouvées les bourres de son fusil, ne permettent pas d'ajouter foi à cette explication. Ce n'est pas d'ailleurs la première qu'il essaye de donner. Sigogne, il avait prétendu qu'un premier pansement et un lavage de sa plaie fait par sa femme, avaient dû faire disparaître les traces de la poudre sur les bords de sa blessure ; or, cette femme a déclaré qu'elle n'avait pas fait ce lavage.

Enfin, Sigogne a plus d'une fois varié dans le récit des faits accomplis dans sa sortie du 15 août ; il avait déclaré au docteur Guillot qu'au moment où il avait été atteint au bras droit, son fusil, qu'il tenait de cette main, était tombé à terre. Sur l'observation qui lui fut faite qu'il n'avait pu alors tirer sur Peguin, il ajouta qu'il l'avait relevé de sa main gauche et l'avait déchargé de cette main ; seulement, plus tard il a compris le danger de cette version, et atténuant son premier récit, il a dit que son fusil serait tombé à terre s'il ne l'avait, au moment même où il recevait la charge dans son bras droit, saisi de la main gauche ; un jour même il a confessé la vérité au docteur Guillot. Répondant à une interpellation de ce dernier, qui lui demandait s'il n'avait pas tiré le premier dans le moment de surprise que lui avait causée la brusque apparition de Peguin, il avait dit : Oui ; mais un instant après, revenant sur cet aveu, comme il était déjà revenu sur celui fait au maire de sa commune, il

avait recommencé à soutenir qu'il n'avait fait que se défendre contre le garde. Sigogne reconnaît d'ailleurs qu'il était à l'affût dans les bois où il a été surpris ; c'est un braconnier très-connu pour tel dans la commune du Vaudelnay-Rillé. La surveillance très-active exercée par Peguin avait dû l'irriter.

En conséquence, Sigogne, Jean, est accusé :

1° D'avoir, le 15 août 1866, en la commune du Vaudelnay-Rillé, chassé en temps prohibé ;

2° D'avoir, le 15 août 1866, en la commune du Vaudelnay-Rillé, commis une tentative d'homicide volontaire sur la personne de Peguin, garde particulier, laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur, avec cette circonstance que ladite tentative d'homicide volontaire a eu pour objet de favoriser la fuite ou d'assurer l'impunité de l'auteur du délit ci-dessus spécifié, délit et crime connexes prévus et punis par les articles 295, 504 et 2 du Code pénal, 12 et 16 de la loi du 5 mai 1844.

L'accusation a été soutenue par M. Merveilleux-Duvigneau.

M^e Falignan a présenté la défense.

M. le président a résumé les débats.

Le jury a rapporté un verdict :

1° Affirmatif sur le délit de chasse en temps prohibé ;

2° Affirmatif sur la tentative de meurtre ;

3° Négatif sur la circonstance aggravante de connexité.

Il a été reconnu, en outre, l'existence des circonstances atténuantes.

Sigogne a été condamné à six ans de réclusion.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODOT.

Dernières Nouvelles.

Angsborg, 29 novembre. — La Gazette d'Angsborg publie le télégramme suivant, en date de Berlin, 29 :

« Le ministre des finances, M. Von der Heydt, est tombé tout-à-coup gravement malade. On présume qu'il a été frappé d'une attaque d'apoplexie. »

Dresde, 28 novembre. — Le Journal de Dresde publie un rescrit ministériel ordonnant de dresser immédiatement les listes électorales pour le Parlement de l'Allemagne du Nord.

Vienne, 29 novembre. — Le Journal de Vienne annonce que les bruits de concentration de troupes en Galicie sont complètement faux. Il n'existe d'ailleurs, ajoute ce journal, aucune raison de prendre une pareille mesure.

Bruxelles, 28 novembre. — L'Indépendance belge a reçu une dépêche de Vienne annon-

l'état militaire, loin de là ! Lorsque après l'accident de mon excellent père, — dont Dieu ait l'âme ! — vous m'avez fait connaître que vous alliez faire toutes les démarches nécessaires pour me faire rendre ma liberté, je fus encore un des plus contents, d'abord du plaisir de vous revoir, ma bonne mère ; ensuite parce que j'allais quitter du même coup la giberne et tout le reste du fourniment. Je ne voulais pas être soldat, vous le savez bien : je me croyais un poltron. Mais pas du tout, je me trompais. Dans l'intervalle, le régiment est commandé de garde en Afrique ; des les premiers jours on se bat. Je ne vous dirai pas au juste ce qui s'est passé dans ma tête ; mais, de mouton que je me croyais, me voilà tout-à-coup un bon. J'arrive le premier dans la redoute des Bedouins, je prends un drapeau, je me fais remarquer entre tous, et bref, me voilà caporal. C'est même alors que le colonel m'a dit :

« Continue à l'instruire François, et tu deviendras peut-être sergent. »

Sur ces entrefaites, ma libération définitive est arrivée. Un mois plus tôt, cela m'eût comblé de joie ; maintenant je m'en chagrine à un point que je ne puis vous dire. Que voulez-vous, ma mère, j'ai pris goût au bivouac et à la bataille ni plus ni moins

qu'à la lecture et à l'écriture. Je suis passionné pour l'arithmétique et pour la charge en douze temps. Et puis, songez-y, devenir sergent sur mes vieux jours ! Ne m'en veuillez pas, ma mère, mais c'est une ambition qui me domine. J'étais donc fort embarrassé pour vous répondre, lorsqu'une idée m'est venue : tout confier à mon colonel.

« Caporal François, qu'il m'a répondu, tu peux concilier à la fois et ta vocation belliqueuse et ta piété filiale. Tu vas être libre... Eh bien ! revends-toi comme remplaçant : je me charge de négocier ton affaire et je te garantis d'avance au moins dix-huit cents francs. Tu enverras cette somme à ta mère, et tu pourras rester, la conscience tranquille, au régiment, où je continuerai d'avoir l'œil sur toi. »

Je ne me suis pas fait redire deux fois la proposition, ma mère, et je suis remonté bien vite à la chambrée afin de vous communiquer l'idée de mon colonel. Voulez-vous me permettre de rester caporal et de devenir sergent ? Voulez-vous accepter mes dix-huit cents francs ?... C'est tout ce que je veux, à ce qu'il paraît ; si c'était plus, je vous l'offrirais de même : car, bien que préférant demeurer loin de vous, ce dont je vous demande encore une fois

pardon, ma mère, je n'en suis pas moins, pour la vie, votre fils, à vous tout de cœur.

« Signé : FRANÇOIS,
Caporal au 17^e de ligne. »

IV.

Ainsi que le prévoyait le caporal François, la mère Jeanne fut fort étonnée, fort émue de cette lettre. Devenir savant sans être riche lui avait paru jusqu'alors impossible.

« Tiens ! se dit-elle, on peut donc arriver à quelque chose sans protection et sans argent... C'est bien extraordinaire ! »

Puis, après un moment de réflexion, elle reprit :

« Après tout, être sergent, la belle affaire ! Mon troisième fils aura, par ma foi ! un bien autre avenir, et, dans vingt ans d'ici, le sergent François portera peut-être les armes à un jeune et pimpant officier qui s'appellera Arthur Durantais, mais qui cependant sera son frère ! »

Et elle répondit qu'elle acceptait. Les dix-huit cents francs arrivèrent quelques temps après, et la mère Jeanne en profita tout d'abord pour se donner le plaisir d'un voyage à Paris, sous le prétexte de consulter M. Durantais sur l'emploi de son argent,

mais en réalité pour voir un peu plus tôt Arthur et pour l'embrasser mille fois en secret.

M. et Mme Durantais aimaient fort sincèrement leur fils ; ils l'élevaient de la plus déplorable façon. Sans cesse encensé comme une petite idole vivante, le jeune Arthur était déjà plein d'orgueil et de despotisme ; tout le monde dans la maison obéissait à ses moindres caprices. Aussi, dès qu'une impossibilité quelconque irritait ou retardait seulement ses desirs, il entraînait dans de grandes fureurs, ce qui ne tendait nullement à renforcer sa chétive nature. D'autre part, l'énorme quantité de sucreries et de gâteaux qu'il consommait journellement achevait de lui constituer un de ces estomacs de fantaisie qui donnent tant d'occupation à la Faculté parisienne et devenait nuisible pour Arthur. Et d'ailleurs, il était si bien mis ce petit millionnaire ! Tous les jours toilettes nouvelles, et quelles toilettes ! Les princes du temps passé n'en avaient jamais dû porter de plus somptueuses. Il avait des airs si matamores là-dessous. Il commandait si fièrement aux domestiques. Il les battait si gentiment au besoin. Il eût battu sa propre mère qu'on en eût ri. Quel charmant enfant.

(La suite au prochain numéro.)

quant que l'ambassadeur de Hanovre en Autriche avait présenté ses lettres de rappel. Toutes les ambassades hanovriennes à l'étranger doivent être également supprimées.

Madrid, 29 novembre. — La *Epoca* a reçu le télégramme suivant :

Lisbonne, 28 novembre. — La reine de Portugal a fait cette nuit une fausse couche ; néanmoins son état de santé est rassurant.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

L'éditeur Dentu met en vente une nouvelle édition, entièrement revue par l'auteur, de

l'une des plus belles œuvres de Paul Féval. **Les Belles de nuit** sont un de ces romans à la fois populaires et distingués dont la vogue est nécessairement durable. C'est certainement l'un des récits les plus entraînants qui soient tombés de cette plume habituée au succès. La première série des *Belles de nuit*, l'Aventurier, met en scène un drame mystérieux, étrange, dont la Bretagne est le théâtre. L'oncle en sabots, Diane et Cyprienne, ces anges du foyer, sont désormais des personnages légendaires. L'ouvrage sera complet en 2 vol. in-18 dont le second paraîtra très-prochainement.

Le mois de novembre nous fait assister au défilé traditionnel des almanachs. Au premier rang de ces publications indispensables, se place assurément l'*Almanach de l'Illustration* (24^{me} année) qui justifie, cette année encore, par le nombre et le choix des gravures qu'il contient et par l'intérêt qui s'attache aux nombreux sujets d'actualité qu'il traite, la préférence que lui a toujours accordée le public. Éphémérides, souvenirs de la guerre de 1866, armements nouveaux, événements mémorables, beaux-arts, curiosités archéologiques, tout se trouve résumé dans cette intéressante

publication. On sait que la collection des Almanachs de l'*Illustration* est devenue fort rare. Ce fait nous dispense d'un long commentaire et ne doit pas surprendre, quand on pense que chacun de ces almanachs présente l'histoire générale et pittoresque de l'année dont il porte le millésime. — L'*Almanach de l'Illustration* pour 1867 forme un beau volume grand in-8°, magnifiquement illustré et doré sur tranches. Prix : 1 fr. ; par la poste, 1 fr. 25 c. — En vente aux bureaux de l'*Illustration*, 60, rue Richelieu, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MITHOIR.

Un jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 7 septembre dernier, déclare closes les opérations de la faillite du sieur François Mithoir, marinier, demeurant à Trèves-Cunault, déclarée par jugement du même tribunal le 20 octobre 1865.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE TERPREAU.

Un jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 27 août 1866, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Nicolas Terpreau, boulanger, demeurant à Souzay, déclarée par jugement du même tribunal le 11 décembre 1864.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LEMOINE.

Un jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 27 août dernier, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Athanas-Pierre Lemoine, chaudronnier, demeurant au Vaudelnay-Rillé, déclarée par jugement du même tribunal le 19 août 1861.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BONJOUR.

Un jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 7 septembre dernier, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Nicolas-Sulpice Bonjour, marchand chapelier, demeurant à Doué, déclarée par jugement du même tribunal le 26 février 1866.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Huit beaux chênes et neuf bouillards, complantés sur la ferme de l'Erable, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés. Pour tous renseignements, s'adresser à M^e CLOUARD. (570)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 8 décembre 1866, il sera procédé, à trois heures du soir, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 1.500 quintaux de blé, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

Nota : La denrée sera livrée entre deux fers. (555)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le lundi 3 décembre 1866, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans une maison sise à Saumur, rue Courcouronne, n° 14, à la vente publique aux enchères d'objets mobiliers dépendant de la succession du sieur Pierre-François Hubert, peintre en décors, à la requête de dame veuve Hubert et dame Joséphine Hubert, épouse de M. Marini, peintre à Montrichard, agissant sans attribution de qualité.

Il sera vendu :

Boîtes à couleurs, blaireaux et pinceaux, couteaux et bidons à peinture, quantité de beaux dessins et gravures, colle de Givet, fusil Lefauchoux et accessoires, paletots, pantalons, gilets, chemises, cravates et autres objets.

On paiera comptant plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le mardi 4 décembre 1866, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison, rue de Fenet, où est décédée Marie Renard, veuve de Jean Marquet, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession, à la requête de M. Léandre Savaron, cultivateur, demeurant à Longué, tuteur des mineurs Marquet.

Il sera vendu :

Lits, couettes, rideaux, couvertures, draps, linge, effets, armoire, basset, huches, tables, chaises, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE

BEAUX PLANTS

DE

PEUPLIERS SUISSES et D'ITALIE (10.000 pieds de 3 ans).

S'adresser à M. Yvon, entrepreneur des fumiers de l'École impériale de cavalerie de Saumur. (481)

A CEDER DE SUITE

Pour cause de changement de commerce

UN MAGASIN

DE

Spécialité de Blanc et Lingerie,

Situé rue Noire, n° 11, à Châtellerault.

S'adresser à M. MASSIN. (516)

A VENDRE

UN COUPÉ LÉGER,

BIEN ROULANT,

Presque neuf.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1868.

Située place de la Bilange, occupée par M. Balazard, marchand quincaillier.

S'adresser à M^{me} GAUFFRETEAU.

A LOUER

Présentement

Une MAISON, située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 1.

S'adresser à M. BOURGEOIS, rue d'Orléans, n° 21. (574)

A LOUER

En totalité ou par parties,

Pour la Saint-Jean 1867,

UNE MAISON

Rue d'Orléans, n° 69.

S'adresser à M^{me} SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M^{me} TAILBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (18)

A LOUER

DE SUITE

UNE MAISON,

Rue de Bordeaux.

Occupée par M^{me} CORDIER. (564)

M. Busson, greffier du tribunal de commerce de Saumur, demande un commis. (575)

M. ROSSIGNOL père a l'honneur de prévenir qu'il vient de céder son **Atelier de Confection** à son fils le jeune, et que pour écouler ses marchandises, il vendra 15 0/0 au-dessous des prix ordinaires. (445)

NOUVELLES

MACHINES A COUDRE

Américaines.

A. MARLOTEAU,

Rue des Poëliers, à Angers.

Avec la machine nouvelle, on peut faire tous les travaux que l'on faisait autrefois avec les machines de 250 francs.

Prix : 80 francs.

Marchant à la main, se transportant sur n'importe quelle table. Montée sur un très-joli guéridon, fonctionnant au pied.

Prix : 130 francs.

Beaucoup de personnes, mal renseignées sur les machines à coudre, ou n'ayant aucune connaissance des progrès opérés depuis quelques années par la Maison Américaine de M. Ch. B. Goodwin, croient encore bien faire en achetant des systèmes Howe et autres, qui, aujourd'hui, n'ont plus leur raison d'être, car les machines de la Maison Américaine les surpassent en vitesse, légèreté, beauté de travail et modicité de prix ; les réparations sont moins coûteuses et promptement faites.

Je m'engage, pour toutes machines sortant de ma Maison, à les rendre de suite, ou au plus tard dans les vingt-quatre heures. (489)

A VENDRE

Un chien couchant, épagneul irlandais, 2 ans 1/2, bien dressé, et une chienne courante, double basset, 2 ans 1/2. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRA

Rue Cendrière, n° 6.

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines ; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue ;

Chambre à cheminée sur la cour ; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté ; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Épargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

ÉPILEPSIE ET NÉURALGIE

Le spécifique le plus sûr, contre ces affections, est l'*Élixir au Gallium Album de l'Ermitage*, préparé par TAILLOTTE, pharmacien à Tain (Drôme). Sa notice, sur les maladies du système nerveux, est expédiée franco, sur demande.

Dépôt à Saumur, chez M. Gauthier, pharmacien ; à Angers, chez M. Aubert ; à Baugé, chez M. Després ; à Cholet, chez M. Enon, pharmaciens. (545)

Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862 et aux Expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES,

Chirurgiens-Herniaires, rue de la Banque, 16, à Paris.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier et bandagiste, rue Saint-Jean, 47.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. Lardeux se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. — PRIX MODÉRÉS. (515)

BOURSE DE PARIS.

RENTE ET ACTIONS	BOURSE DU 29 NOVEMBRE.			BOURSE DU 30 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 50	»	»	69 65	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	98	»	»	97 50	»	»
Obligations du Trésor.	467 50	»	2 50	470	»	2 50
Banque de France.	3620	»	5	3620	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1375	»	»	1380	»	»
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	600	»	»	605	»	»
Crédit Industriel.	650	»	»	650	»	»
Crédit Mobilier.	565	»	7 50	593	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	880	»	5	880	»	»
Orléans (estampillé).	876 25	»	1 25	875	»	1 25
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1181 25	»	»	1181 25	»	»
Est.	532 50	»	2 50	533 75	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	895	»	5	897 50	»	2 50
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	581 25	»	3 75	580	»	1 25
Ouest.	566 25	1 25	»	567 50	1 25	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1595	»	5	1585	»	10
Canal de Suez.	375	5	»	373 75	»	1 25
Transatlantiques.	500	»	»	500	»	»
Emprunt italien 5 0/0.	55 80	»	50	55 75	»	»
Autrichiens.	403 75	»	7 50	405	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	396 25	»	6 25	398 75	»	2 50
Victor-Emmanuel.	72 50	»	50	72	»	»
Romains.	61	»	1	64 50	»	3 50
Crédit Mobilier Espagnol.	300	1 25	»	323 75	»	3 75
Saragosse.	140	»	2 50	141	»	1
Séville-Xérés-Séville.	27 50	»	50	27 50	»	»
Nord-Espagne.	121 25	1 25	»	121 25	»	»
Compagnie immobilière.	402 50	»	2 50	402 50	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	317	»	»	317 25	»	»
Orléans.	312 25	»	»	311 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	310 50	»	»	310 25	»	»
Ouest.	310	»	»	310	»	»
Midi.	309 75	»	»	309 25	»	»
Est.	312 25	»	»	312 50	»	»

[Saumur, P. GODET, imprimeur.